



## Compteur EDF chez le voisin

-----  
Par Paulpoz

Bonjour, j'ai acheté il y a 12 ans une maison, avec une partie mitoyenne que je devais racheter plus tard. Le moment venu nous ne sommes pas d'accord sur le prix, jusque là rien de dramatique. Le problème est que le compteur d'électricité est à l'intérieur de cette partie de la maison.

La question est : est-ce que l'éventuel acheteur peut me couper l'électricité, sachant que je paye depuis mon arrivée l'abonnement EDF et que le point de livraison est bien à mon nom ?

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Demandez à Enedis un devis pour déplacer le compteur chez vous.

Et faites vérifier qu'il n'alimente que votre maison. Sinon il faudra aussi prévoir les travaux de séparation des circuits.

-----  
Par AGeorges

Bonjour Paulpoz,

L'éventuel acheteur ne peut acheter qu'une partie qui lui sera notifiée comme mitoyenne. Pas plus que le propriétaire actuel il ne pourra y faire des 'choses' sans votre accord. C'est la règle de ce qui est mitoyen.

A moins qu'il ne rachète votre mitoyenneté, ce qui n'est pas possible sans votre accord.

Et bien sûr, la recommandation d'avoir un compteur chez vous et qui ne desserve que vous reste tout à fait valide.